

COVID-19

Avenant de la couverture Frais médicaux d'urgence

Alors que l'avis d'éviter tout voyage non-essentiel du gouvernement canadien continue d'être en vigueur, nous reconnaissons que vos clients auraient peut-être à voyager pour affaires ou pour des raisons personnelles. Pour cette raison, nous avons créé un avenant afin d'offrir une couverture de frais médicaux d'urgence adressant ces situations urgentes ou imprévues.

Si votre client doit voyager pendant que l'avis aux voyageurs est encore en vigueur, cet avenant supprimera l'exclusion de la police qui traite de l'avis « d'éviter tout voyage non-essentiel » et offrira les indemnités de Frais médicaux d'urgence suivantes dans le cas d'un nouveau diagnostic de COVID-19 posé pendant qu'il est à sa destination :

Couverture	Indemnité
Couverture de Frais médicaux d'urgence pour COVID-19 après un résultat positif au test à destination, incluant le transport d'urgence à la maison	Jusqu'à 500 000 \$CAN
Dépenses de quarantaine à destination en raison d'un résultat positif au test ou à cause d'un repérage des contacts	Jusqu'à 150 \$CAN par personne par jour Jusqu'à 300 \$CAN par famille par jour (14 jours maximum pour l'hébergement et repas)

Notes :

- Disponible en conjonction avec les régimes suivants :
 - Tout compris
 - Tout compris Canada
 - Tout compris Optimal
 - Frais médicaux d'urgence
 - De base
 - Jeunesse Premier
 - Jeunesse Premier Optimal
- Disponible aux voyageurs âgés de 74 ans ou moins à leur date de départ
- Disponible pour voyages de 21 jours ou moins
- Ajoutez cette couverture à la police de votre client pour seulement 4,00 \$CAN par personne par jour

Questions?

SVP contactez votre Directrice régionale
ou notre Service à la clientèle au 1 800 245-1662 ou traveladmin@getreliable.com.

WWW.GOAVECTIPS.COM